



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Garantir le financement de la carrière sportive et post-sportive des athlètes de haut niveau en Suisse

Rapport donnant suite au postulat 14.3381 de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC) du Conseil national du 15 mai 2014

Table des matières

Liste des abréviations	3
Condensé	4
1. Contexte	5
1.1 Mandat	5
1.2 Etude SPLISS	5
1.3 Plan d'action de la Confédération pour encourager le sport	5
1.4 Structure du rapport	6
2. Carrières dans le sport d'élite suisse: conditions-cadres institutionnelles et individuelles	6
2.1 Situation personnelle	6
2.1.1 Débuts dans le sport d'élite	6
2.1.2 Charge du sport d'élite	7
2.1.3 Principe de performance	8
2.1.4 Risque de blessure et risques professionnels	8
2.2 Situation professionnelle	9
2.2.1 Taux d'occupation	9
2.2.2 Niveau de revenu	10
2.2.3 Prestations de soutien	10
2.2.4 Après-carrière sportive	12
2.3 Situation en matière de formation	12
2.3.1 Sport et formation: état des lieux	12
2.3.2 Besoins en matière de formation	13
2.4 Activité professionnelle et sport d'élite en comparaison croisée	14
2.4.1 Taux d'occupation	14
2.4.2 Niveau de revenu	15
2.4.3 Rapports de travail atypiques et sécurité sociale	16
2.5 Comparaison internationale	17
2.5.1 Situation professionnelle pendant la carrière	17
2.5.2 Double carrière	19
2.5.3 Comparaison des systèmes d'encouragement dans la perspective de la fin de la carrière sportive	19
3. Possibilités d'amélioration du financement de la carrière sportive et post-sportive des athlètes de haut niveau en Suisse	20
3.1 Amélioration de l'environnement personnel et de la situation professionnelle	21
3.2 Amélioration de la situation en matière de formation	22
4. Annexe	23
4.1 Source des données	23
4.2 Glossaire	24

Liste des abréviations

AA	Assurance-accidents
AC	Assurance-chômage
AI	Assurance-invalidité
APG	Allocation pour perte de gain (bases juridiques: loi sur les allocations pour perte de gain [LAPG; RS 834.1] et règlement sur les allocations pour perte de gain [RAPG; RS 834.11])
AVS	Assurance-vieillesse et survivants
CIO	Comité International Olympique
CNO	Comité National Olympique
CSEC	Commission de la science, de l'éducation et de la culture
DSH	Fondation Deutsche Sporthilfe
ESPA	Enquête suisse sur la population active
FSSU	Fédération suisse du sport universitaire
HEFSM	Haute école fédérale de sport de Macolin
LEC	Loi sur l'encouragement de la culture (RS 442.1)
LPP	Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (RS 831.40)
OFSPPO	Office fédéral du sport
OLEC	Ordonnance sur l'encouragement de la culture (RS 442.11)
SEFRI	Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation
SPLISS	Sports Policy factors Leading to International Sporting Success

Condensé

Contexte

Le 15 mai 2014, la Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC) du Conseil national a déposé le postulat suivant (14.3381):

«Le Conseil fédéral est chargé d'établir un rapport présentant les mesures visant à ce que les athlètes de haut niveau puissent financer durablement leur carrière sportive et post-sportive.»

Le Conseil fédéral a proposé d'accepter le postulat. Le Conseil national l'a adopté le 26 septembre 2014 par 165 voix contre 21.

Carrières dans le sport d'élite

Les sportifs de haut niveau choisissent leur discipline à un jeune âge. Ils commencent à la pratiquer vers 10 ans et se spécialisent vers 15 ans. Le sport d'élite est très chronophage et parfois onéreux dans le secteur de la relève déjà. Les athlètes ayant des ambitions internationales consacrent beaucoup de temps à l'entraînement, aux compétitions, aux voyages, à la récupération et aux obligations liées à la pratique de leur sport. Cette charge correspond en général à une activité à plein temps.

Revenu dans le sport d'élite

Un tiers des athlètes de haut niveau sont des sportifs à plein temps. Les deux tiers restants occupent un emploi à temps partiel ou suivent une formation en dehors du sport. Rares sont ceux qui peuvent vivre du revenu que leur procure leur activité sportive. Environ 40% des athlètes perçoivent un revenu annuel inférieur à 14 000 francs. Aussi bien le secteur privé que le secteur public contribuent fortement à l'encouragement des sportifs. Sans ces prestations de soutien, il est pratiquement impossible de mener une carrière de sportif d'élite.

Formation dans le sport d'élite

L'alliance du sport et de la formation constitue un pilier essentiel permettant de créer des perspectives de développement professionnel. Aux degrés secondaires I et II, l'offre d'écoles et de classes de sport est pour l'heure suffisante. Dans le domaine de la formation professionnelle, le nombre d'entreprises formatrices offrant un environnement propice au sport d'élite est en hausse. Un tiers environ des athlètes de haut niveau suivent des études supérieures. Les étudiants estiment toutefois que la compatibilité entre le sport et les études doit encore être améliorée.

Carrière post-sportive

Les carrières dans le sport de haut niveau sont limitées dans le temps. Dans la plupart des sports, elles débutent vers l'âge de 15 ans pour s'achever vers 40 ans. S'ils ne poursuivent pas leur activité dans le domaine du sport, les sportifs d'élite doivent se reconvertir. La carrière post-sportive commence le plus souvent pendant la carrière sportive. Dans ce contexte, il incombe à Swiss Olympic et aux fédérations sportives de fournir d'importantes prestations de conseil. En matière de sécurité sociale, le passage à un autre domaine professionnel s'accompagne habituellement de lacunes de cotisations dans le domaine de la prévoyance professionnelle. Les places de formation destinées aux sportifs d'élite dans le secteur privé, ainsi que les modèles de recrutement de l'armée et du Corps des gardes-frontière sont propres à créer des perspectives professionnelles pour l'après-carrière sportive.

1. Contexte

1.1 Mandat

Le 15 mai 2014, la Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC) du Conseil national a déposé le postulat suivant (14.3381):

«Le Conseil fédéral est chargé d'établir un rapport présentant les mesures visant à ce que les athlètes de haut niveau puissent financer durablement leur carrière sportive et post-sportive.»

Le Conseil fédéral a proposé d'accepter le postulat. Le Conseil national l'a adopté le 26 septembre 2014 par 165 voix contre 21.

1.2 Etude SPLISS

Dans le développement du postulat (14.3381), la CSEC fait référence à l'étude SPLISS, un état des lieux du sport d'élite en Suisse dressé en 2011 par la Haute école fédérale de sport de Macolin (HEFSM)¹.

En Suisse, rares sont les athlètes qui peuvent vivre de leur activité sportive. Environ 40% des sportifs de haut niveau perçoivent un revenu annuel inférieur à 14 000 francs. Cette situation est non seulement problématique pour les athlètes, mais elle impacte aussi la compétitivité du sport suisse en comparaison internationale.

En ce qui concerne l'encouragement des athlètes, l'étude susmentionnée conclut qu'il existe d'importantes lacunes à double titre: d'une part, le secteur du sport d'élite n'est pas assez attractif pour de nombreux spécialistes très qualifiés; d'autre part, le soutien dans la carrière post-sportive fait défaut.

1.3 Plan d'action de la Confédération pour encourager le sport

Sur la base d'un autre mandat du Parlement (motion 13.3369 de la CSEC-CN), le Conseil fédéral a chargé le DDPS d'établir une vue d'ensemble conceptuelle et financière portant sur l'avenir de l'encouragement du sport par la Confédération. Il a notamment exigé un concept sur le sport populaire, un concept sur la relève et le sport d'élite et un concept sur les installations sportives. Ce dernier traite du développement des centres de sport de Macolin et de Tenero ainsi que d'un éventuel centre national de sports de neige.

Une procédure de consultation concernant cette vue d'ensemble a été menée durant l'été 2015. Le 25 mai 2016, le Conseil fédéral a pris connaissance des résultats de la procédure et a chargé le DDPS de rédiger un rapport à l'attention du Parlement contenant un plan d'action de la Confédération pour encourager le sport et les trois concepts susmentionnés (concept concernant le sport populaire, concept concernant la relève et le sport d'élite, concept concernant les infrastructures sportives).

Dans l'optique de mettre en œuvre ces concepts, le Conseil fédéral a pris diverses mesures pour encourager le sport de manière ciblée. Il a notamment érigé en priorités l'augmentation de l'aide financière accordée à Jeunesse+Sport ainsi que la rénovation et la construction de diverses infrastructures sur les sites de Macolin et de Tenero. Ces mesures et leurs consé-

¹ Kempf, H., Weber, A. Ch., Renaud, A., Stopper, M. (2014). *Le sport d'élite en Suisse. Etat des lieux SPLISS-CH 2011*. Macolin: HEFSM, p. 9

quences financières sont exposées dans le «plan d'action de la Confédération pour encourager le sport», adopté par le Conseil fédéral le 26 octobre 2016.

L'idée première était d'aborder la présente problématique dans le concept concernant la relève et le sport d'élite et, partant, dans le plan d'action de la Confédération pour encourager le sport, et de la présenter de manière exhaustive. Au vu de la complexité des questions et de l'ampleur des clarifications y afférentes, ce projet s'est toutefois avéré contre-productif. Les résultats de cette enquête sont donc exposés dans un rapport séparé à l'attention du Parlement. Les conclusions de ce rapport sont intégrées au concept concernant la relève et le sport d'élite.

1.4 Structure du rapport

Dans un premier temps, le présent rapport expose la situation personnelle, la situation professionnelle et la situation en matière de formation des sportifs d'élite. Dans un second temps, ces données sont explicitées par le biais d'une comparaison croisée avec la population active. Vient ensuite une comparaison avec certains Etats européens. Enfin, sur la base des enseignements tirés, les actions requises sont indiquées, et des mesures et recommandations formulées.

2. Carrières dans le sport d'élite suisse: conditions-cadres institutionnelles et individuelles

2.1 Situation personnelle

La biographie des athlètes présente plusieurs particularités. Citons notamment les débuts précoces dans le sport de haut niveau, le temps consacré à l'entraînement, à la compétition et à la récupération, les mécanismes d'action du principe de performance, le risque de blessure et le départ en retraite sportive à un âge relativement jeune.

2.1.1 Débuts dans le sport d'élite

La plupart des sportifs de haut niveau choisissent leur discipline à un jeune âge. Ils commencent généralement à la pratiquer vers 10 ans et se spécialisent vers 15 ans.² C'est principalement l'entourage personnel des athlètes qui influe sur le choix de la discipline sportive. Les parents exercent l'influence la plus grande (57%), suivis des amis (35%).

Du point de vue des athlètes, les parents revêtent également une importance capitale. Rétrospectivement, ce sont eux qui ont le plus d'impact (positif) sur la carrière de leur progéniture: environ 88% des sportifs considèrent que l'influence de leurs parents est «très forte».³

Le sport d'élite est très chronophage et parfois onéreux dans le secteur de la relève déjà. C'est surtout le cas des disciplines requérant un matériel coûteux, comme le cyclisme et le tennis, ainsi que les sports de glace et de neige. Ce sont des disciplines dans lesquelles la Suisse décroche régulièrement des médailles lors des compétitions internationales. Le rôle essentiel des parents dans la réussite de la carrière sportive de haut niveau se traduit notamment par le fait qu'ils sont prêts à accepter des contraintes importantes en investissant une grande partie de leur temps et de leur argent pour favoriser le développement sportif de leurs enfants.

L'âge auquel les sportifs d'élite atteignent l'apogée de leurs performances varie fortement d'un sport à l'autre. Dans la plupart des sports, la phase de grandes performances débute vers l'âge de

² *Ibid.*, p. 28

³ *Ibid.*, p. 29

20 ans. Les athlètes commencent à réfléchir à leur carrière post-sportive au plus tard à partir de l'âge de 30 ans.⁴ Ces différences ont un impact considérable sur leur formation et leur situation professionnelle. Les exigences d'une «double carrière» (sport et formation) sont directement liées au temps consacré à l'entraînement et à la participation aux compétitions internationales.

Dans ce contexte, le Comité International Olympique (CIO) a élaboré différentes recommandations à l'attention des acteurs de la relève dans le sport de compétition, dont font notamment partie, outre les jeunes talents, les entraîneurs, les parents et les fédérations.

Dans l'ensemble, on constate qu'il n'existe pas de recette miracle garantissant un soutien efficace de la relève. Les jeunes athlètes ne réagissent pas de la même manière aux programmes de développement du fait de conditions et d'interactions différentes en matière de croissance physique, de maturité biologique et d'évolution comportementale.⁵ A cela s'ajoutent des différences concernant les voies de développement spécifiques au sport pratiqué.

2.1.2 Charge du sport d'élite

Le temps que les athlètes consacrent à l'entraînement est un facteur déterminant pour leurs performances. Seuls ceux ayant un volume d'entraînement important peuvent rester compétitifs au niveau international. Les sportifs d'élite suisses s'entraînent en moyenne 17,5 heures par semaine (hors récupération). Le nombre moyen d'heures d'entraînement est même un peu supérieur dans les sports d'été, avec 21 heures hebdomadaires.⁶ Si l'on ajoute en moyenne environ 6 heures par semaine pour les trajets, on obtient un volume total de quelque 23 heures que les athlètes de haut niveau consacrent à l'entraînement.

On observe des différences significatives entre les sportifs à plein temps et ceux à temps partiel. Pour les athlètes à plein temps, le volume d'entraînement moyen est de l'ordre de 23 heures par semaine, contre 17 heures pour les athlètes à temps partiel. Quant aux étudiants, employés et indépendants à plein temps, ils s'entraînent environ 14 heures par semaine durant leur temps libre. En ce qui concerne le temps de trajet en revanche, il n'existe pas de grande disparité: qu'ils soient à plein temps ou non, les sportifs consacrent environ 6 heures par semaine à leurs déplacements.

Les athlètes à plein temps consacrent en moyenne 28 heures par semaine à l'entraînement (trajets inclus). Cela équivaut à un taux d'occupation de 70% par rapport à une durée de travail hebdomadaire moyenne de 41,7 heures.⁷ Le volume d'entraînement des athlètes à temps partiel correspond à 55% d'un emploi à plein temps. Les 20 heures d'entraînement par semaine des étudiants, employés et indépendants à plein temps, elles, sont l'équivalent d'un travail à 48%.

Outre le temps d'entraînement et le temps de trajet, il faut prendre en compte le temps de récupération et, selon le sport, l'entretien du matériel. Plus les séances d'entraînement sont intenses, plus le temps nécessaire à la récupération sera long. Cette durée varie d'une discipline à l'autre et dépend en outre de facteurs individuels. Tous ces éléments correspondent à un taux de travail de l'ordre de 10 à 20%.

A cela s'ajoutent le temps consacré aux tests de matériel et de performance, à l'analyse vidéo et à d'autres obligations propres à chaque sport. La planification à court terme de l'entraînement due

⁴ Wylleman, P., Alfermann, D. et Lavalley, D. (2004). Career transition in sport: European perspectives. *Psychology of Sport and Exercise*, 5(1), p. 11

⁵ Bergeron, M. F., Mountjoy, M., Armstrong, N. et al. (2015). *International Olympic Committee consensus statement on youth athletic development*. *Br J Sports* 2015; 49:843-851, p. 1

⁶ Kempf, H., Weber, A. Ch., Renaud, A., Stopper, M. (2014). *Le sport d'élite en Suisse. Etat des lieux SPLISS-CH 2011*. Macolin: HEFSM, p. 32

⁷ Office fédéral de la statistique (2016), *Activité professionnelle et temps de travail*. Accès le 15.02.2016 à l'adresse: http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/03/04/blank/data/01/06_01.html; base 2011 en Suisse

aux conditions météorologiques (p. ex. enneigement) et le travail de coordination dans les sports collectifs constituent des défis supplémentaires. C'est pourquoi il est souvent impossible de satisfaire aux exigences liées à une planification bien définie. Enfin, la date et le déroulement des compétitions sont déterminés par des tiers, ce qui exige une grande souplesse et une disponibilité importante de la part des athlètes. Parallèlement à l'entraînement et aux compétitions, ces derniers doivent participer à des manifestations avec les médias, les sponsors, les fédérations et les clubs.

Les frais liés à l'entraînement et aux compétitions varient parfois fortement d'un sport à l'autre. Il en va de même de la participation financière des athlètes qui, en fonction du sport qu'ils pratiquent, doivent prendre en charge tout ou partie des coûts correspondants.

En résumé, on peut dire que le temps total consacré au sport d'élite est tel qu'il n'est guère compatible avec l'exercice d'une activité professionnelle régulière. Suivre des études parallèlement au sport de haut niveau représente donc également un défi de taille, notamment parce qu'il est difficile, voire impossible de concilier le calendrier des compétitions et des entraînements avec le programme d'études.

2.1.3 Principe de performance

Dans la mesure où la réussite sportive conditionne le revenu d'un athlète, l'incertitude et les échéances courtes prédominent dans la planification personnelle. Le sport fonctionne selon le principe suivant: «le vainqueur rafle la mise». Seuls les meilleurs peuvent rentabiliser leurs performances et gagner leur vie grâce au sport. Alors que l'élite nationale est déterminante en football et en hockey sur glace, l'élite internationale fait figure de référence dans les autres sports. Or la frontière entre le succès et l'échec est souvent mince, et la réussite sportive est difficilement planifiable.

Les athlètes titulaires d'une Swiss Olympic Card jouissent du soutien financier de l'Aide sportive en fonction de leurs performances et de leur potentiel. Les contributions d'encouragement de l'Aide sportive se basent en outre sur les revenus tirés de l'activité sportive, sur les dépenses consenties pour la pratique du sport et sur les besoins globaux des athlètes (logement, situation familiale, engagement dans la recherche de sponsors, etc.).⁸ Les sportifs de haut niveau doivent par conséquent atteindre chaque année leurs objectifs pour continuer à bénéficier de prestations de soutien. En général, les promesses d'aide financière portent sur un an. Pour certains athlètes, elles s'étendent jusqu'aux prochains Jeux olympiques. Passé cette échéance, l'incertitude quant au financement de la suite de leur carrière resurgit.

2.1.4 Risque de blessure et risques professionnels

Le risque de blessure est important dans le sport d'élite. Une blessure est souvent synonyme de perte de gain. Les athlètes exerçant une activité indépendante à plein temps ou à temps partiel sont particulièrement exposés. Dès lors que les sportifs sont en poste fixe dans une entreprise, ce risque est partagé avec l'employeur concerné.

Les blessures peuvent mettre un terme à une carrière sportive de manière brutale ou insidieuse. Cet arrêt induit souvent des coûts de formation et de formation continue et, éventuellement, entraîne la nécessité d'une reconversion. Il est difficile d'en quantifier les effets à long terme sur la santé. En fonction de la nature et de la gravité de la blessure, cela peut entraîner des atteintes physiques et psychiques dès le plus jeune âge.

⁸ Aide sportive (juillet 2015). Contribution d'encouragement de l'Aide sportive – Règlement. Accès le 27.01.2016 à l'adresse:

http://www.aidesportive.ch/dam/jcr:1d5a28e7-46c5-48e7-9536-ca614f69446a/Spielregeln_F%C3%B6rderung_Bericht_F_web.pdf

Dans certains cas, les conséquences d'une blessure n'apparaissent dans la vie active qu'une fois la carrière sportive achevée. Le métier de sportif de haut niveau se caractérise par le fait que le succès n'est pas durable, mais limité dans le temps.

Ainsi, l'investissement n'est rentable que sur la période durant laquelle l'athlète peut disputer des compétitions au plus haut niveau. Après une blessure, il lui faut recommencer à zéro le travail d'entraînement. Au regard de la carrière post-sportive, ces investissements dans l'entraînement et la compétition n'offrent que rarement la possibilité de tirer un rendement à long terme du sport d'élite.

En outre, parmi les problèmes quotidiens auxquels sont confrontés les sportifs de haut niveau, citons le manque de clarté en matière de traitement fiscal des opérations courantes (achat de matériel, p. ex.) ou la nécessité de consigner en détail leurs faits et gestes quotidiens dans le cadre des contrôles antidopage (obligation de renseigner, p. ex.). C'est précisément dans ce dernier cas que des négligences peuvent avoir de graves conséquences. Les fédérations sportives n'offrent que très peu de conseils en la matière.

Dans le but de limiter les risques professionnels du sport d'élite, bon nombre d'athlètes suivent une formation dans un autre domaine professionnel (études ou formation professionnelle initiale) ou consolident davantage leurs rapports de travail (p. ex. pluriactivité) afin d'améliorer la sécurité de leurs revenus.

2.2 Situation professionnelle

2.2.1 Taux d'occupation

Un tiers environ des athlètes de haut niveau sont des sportifs à plein temps ou des sportifs professionnels. Un tiers exerce une autre activité à temps partiel (formation, études, activité professionnelle salariée ou indépendante). Le dernier tiers se compose d'étudiants, d'employés et d'indépendants à plein temps, qui se consacrent entièrement à une formation ou à une activité professionnelle et ne pratiquent le sport d'élite que durant le peu de temps libre qu'ils ont encore à disposition.

La perception d'un revenu fixe dans le sport ou dans le cadre de l'exercice d'une profession en dehors du sport accroît la sécurité de financement et de planification des athlètes. En cas d'emploi dit «normal», il faut tenir compte du fait que les possibilités de déductions fiscales sont limitées par rapport à une activité professionnelle indépendante. Mais en contrepartie, les employés bénéficient des versements de sécurité sociale de leur employeur.

La majorité des sportifs à plein temps exercent leur profession sur la base d'un contrat de travail à durée déterminée (CDD). En Suisse, les contrats de travail sont généralement conclus pour une durée de un à cinq ans dans les sports collectifs professionnels, en particulier en football et en hockey sur glace. Il en va autrement des sports individuels, dans lesquels certains contrats seulement sont conclus pour la durée d'une olympiade, soit quatre ans.

Les sportifs d'élite sont par conséquent régulièrement employés dans le cadre de rapports de travail atypiques, qu'il s'agisse de travail à temps partiel, de CDD ou de pluriactivité. En comparaison nationale, seuls 11% des 15-39 ans sont en CDD. Et toutes tranches d'âge confondues, seuls 7% environ des employés disposent d'un CDD.⁹

⁹ Office fédéral de la statistique, Enquête suisse sur la population active (ESPA). Accès le 15.02.2016 à l'adresse: http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/infothek/erhebungen__quellen/blank/blank/enquete_suisse_sur/00.html

2.2.2 Niveau de revenu

Répondue dans l'opinion publique, l'image des sportifs millionnaires ne s'applique qu'à une fraction des athlètes de haut niveau. La part des athlètes qui peuvent vivre après leur carrière sportive grâce aux économies constituées pendant cette dernière se chiffre en pour mille. Tous les autres ne sont souvent pas à même de subvenir à leurs besoins à long terme à l'aide du revenu que leur procure leur activité sportive. C'est également la raison pour laquelle les deux tiers des sportifs d'élite suisses bénéficiant de mesures d'encouragement exercent plusieurs emplois (pluriactivité).

Seuls 16% des athlètes de haut niveau touchent un revenu annuel total supérieur à 70 000 francs, 40% gagnant moins de 14 000 francs.¹⁰ Ce revenu total correspond au salaire brut provenant de leurs activités dans le domaine du sport et/ou dans l'économie.

Lorsque le revenu tiré du sport est pris séparément, on observe un grand écart de niveau. Le revenu annuel moyen des sportifs à plein temps s'établit à 23 000 francs. Environ 5% des athlètes perçoivent un revenu supérieur à 400 000 francs par an. Les sportifs à temps partiel gagnent en moyenne 6650 francs par an, contre seulement 1400 francs par an pour les étudiants, employés et indépendants à plein temps. Toutefois, 5% d'entre eux tirent de leur activité sportive un revenu d'au moins 60 000 francs. Au total, le sport garantit un salaire mensuel régulier à 25% des athlètes.¹¹

Les mécènes, les donateurs, les sponsors, les organisateurs d'événements sportifs, les clubs, les fédérations, Swiss Olympic, l'Aide sportive, les fondations d'encouragement du sport, la Confédération (armée, Corps des gardes-frontière), ainsi que les cantons et les communes sont les principaux bailleurs de fonds et employeurs des sportifs d'élite. Les fédérations sportives en tant que telles ne sont guère, voire pas du tout en mesure de soutenir les meilleurs athlètes de leur discipline de sorte qu'ils puissent accomplir des performances optimales en étant à l'abri du besoin.

La structure des salaires comportant des composantes fixes et variables entraîne souvent des fluctuations annuelles de revenu relativement importantes. C'est notamment le cas des athlètes dont le revenu est déterminé dans une large mesure par les primes au succès.

Dans la discussion sur le niveau de revenu des sportifs d'élite, il convient de souligner notamment le rôle et l'importance des parents. Sans leur généreux soutien, il est pratiquement impossible pour la plupart des athlètes de mener une carrière dans le sport de haut niveau.

2.2.3 Prestations de soutien

En fonction de leur potentiel de succès, les athlètes bénéficient de prestations de soutien financier, de services subventionnés et d'offres à prix réduit des sponsors de Swiss Olympic, de l'Aide sportive, des fédérations et des clubs. Au niveau national, le droit aux prestations est régi par la Swiss Olympic Card. Cette dernière constitue notamment la base de calcul du soutien apporté aux athlètes.¹²

Les titulaires d'une Swiss Olympic Card or, argent ou bronze peuvent bénéficier d'une contribution d'encouragement de la fondation Aide sportive suisse pouvant atteindre 18 000 francs par an pour

¹⁰ Kempf, H., Weber, A. Ch., Renaud, A., Stopper, M. (2014). *Le sport d'élite en Suisse. Etat des lieux SPLISS-CH 2011*. Macolin: HEFSM, p. 32

¹¹ 231 sportifs à plein temps, 274 étudiants, employés et indépendants à temps partiel, ainsi que 261 étudiants, employés et indépendants à plein temps ont répondu aux questions concernant le salaire.

¹² Swiss Olympic (2014); *Règlement d'obtention d'une Swiss Olympic Card*; Ittigen près de Berne: Swiss Olympic Association. Accès le 24.10.2016 à l'adresse http://www.swissolympic.ch/fr/Portaldata/41/Resources/03_sport/verbaende/swiss_olympic_card/Richtlinien_Swiss_Olympic_FR_Online_1.pdf

les sports olympiques et 6000 francs par an pour les sports non olympiques et paralympiques.¹³ Les athlètes profiteront également de la décision de Swisslos du 22 avril 2016 d'augmenter de 15 millions de francs sa subvention à Swiss Olympic pour les trois prochaines années. Ces moyens supplémentaires doivent en effet être intégralement affectés à l'encouragement des entraîneurs et des sportifs.¹⁴ Les contributions de l'Aide sportive aux athlètes vont ainsi nettement progresser. En outre, Swiss Olympic verse des primes au succès pour rétribuer les performances réalisées aux Jeux olympiques et récompense les bons résultats obtenus aux championnats du monde et d'Europe.

Swiss Olympic aide en outre les titulaires d'une Card à accéder à des prestations dans les domaines des infrastructures d'entraînement, de la médecine du sport, de la psychologie du sport, de la nutrition sportive et de conseils en matière de carrière. Certains athlètes de haut niveau bénéficient également des services subventionnés des fédérations et services des sports cantonaux et communaux.¹⁵ Les prestations de soutien des clubs et des fédérations se concentrent sur le financement ou le subventionnement des camps d'entraînement, des déplacements depuis et vers les lieux de compétition, de l'habillement, du matériel ainsi que de différentes offres de formation. Seules certaines fédérations soutiennent leurs athlètes avec des subventions en liquide.

L'école de recrues (ER) pour sportifs d'élite fournit un soutien important au développement de leur carrière. Les athlètes sélectionnés suivent d'abord une formation militaire de base d'une durée de trois semaines comprenant un entraînement quotidien. Cette formation est suivie d'une période de 15 semaines, au cours de laquelle les sportifs peuvent s'entraîner une à deux fois par jour dans des conditions optimales. Durant cette phase, les recrues bénéficient en outre de formations et de formations continues en tant que moniteurs de sport militaire et moniteurs J+S dans leur discipline, de formations en matière d'interventions médiatiques et d'autres offres de formation spécifiques au sport. Une fois l'ER achevée, les athlètes profitent de surcroît de mesures d'encouragement dans le cadre des cours de répétition (CR) pour sportifs d'élite.

Depuis 2014, les sportifs d'élite ont la possibilité d'accomplir, en plus des 30 jours de CR obligatoires, 100 jours de CR supplémentaires sur une base volontaire. Ces jours de service sont rémunérés par une solde et donnent droit à des prestations en vertu du régime des allocations pour perte de gain. En 2013, 7000 jours de service ont été accomplis selon ce régime, contre 16 000 en 2014 et pas moins de 20 300 en 2015. En outre, depuis 2010, l'armée offre 18 postes à temps partiel (emplois à mi-temps) destinés aux militaires contractuels sportifs d'élite. Ce système a notamment permis d'encourager Patrizia Kummer (snowboard) et Dario Cologna (ski de fond), tous deux champions olympiques à Sotchi en 2014. Ces emplois permettent aux athlètes médaillables de se préparer de manière optimale aux compétitions internationales en leur offrant la possibilité de se concentrer pleinement sur le sport.

L'Administration fédérale des douanes (Corps des gardes-frontière) dispose de 12 postes à plein temps destinés aux sportifs. De fait, seuls les athlètes pratiquant des sports d'hiver sont encouragés au sein du Corps des gardes-frontière (Cgfr). Contrairement à un emploi de militaire contractuel, le Cgfr propose une formation de garde-frontière débouchant sur un brevet reconnu au niveau fédéral permettant aux athlètes d'embrasser une carrière au sein du Cgfr. Cette qualification donne également la possibilité de trouver un emploi dans le secteur privé.

¹³ Aide sportive (juillet 2015). Contribution d'encouragement de l'Aide sportive – Règlement. Accès le 27.01.2016 à l'adresse: www.aidesportive.ch/dam/jcr:1d5a28e7-46c5-48e7-9536-ca614f69446a/Spielregeln_F%C3%B6rderbeitrag_F_web.pdf

¹⁴ Communiqué de presse du 22.04.2016. Accès le 21.09.2016 à l'adresse: <http://www.presseportal.ch/de/pm/100004581/100787061> (en allemand)

¹⁵ Kempf, H., Weber, A. Ch., Renaud, A., Stopper, M. (2014). *Le sport d'élite en Suisse. Etat des lieux SPLISS-CH 2011*. Macolin: HEFSM, p. 34

2.2.4 Après-carrière sportive

Les carrières dans le sport de haut niveau sont limitées dans le temps. Dans la plupart des sports, elles débutent à l'âge de 15 ans pour s'achever à 40 ans. S'il ne poursuit pas son activité dans le domaine du sport en qualité d'entraîneur, de dirigeant ou dans une autre fonction au sein d'un club ou d'une fédération, l'athlète doit se reconverter. Ce changement de profession suppose un investissement *ad hoc* dans la formation, la formation continue ou la reconversion.

Dans ce contexte, les qualifications professionnelles et aptitudes personnelles acquises dans le domaine du sport devraient pouvoir être consignées dans une sorte de «dossier de qualifications» (cf. motion Langenberger 97.3281 «Transfert et reconnaissance des compétences professionnelles»). Les efforts en la matière n'en sont qu'à leurs débuts. Swiss Olympic propose depuis 2014 un modèle de justificatif de performance dédié aux anciens sportifs d'élite. La fédération sportive concernée peut y faire état des compétences acquises et des performances accomplies dans le sport de haut niveau. Ce document peut ainsi faire office de certificat de travail en cas de candidature dans la sphère professionnelle.

Les sportifs d'élite sont souvent classés dans la catégorie des travailleurs indépendants, même lorsqu'une fédération leur verse un salaire. Leurs qualifications respectives revêtent de l'importance notamment au regard du droit fiscal et du droit des assurances sociales. En ce qui concerne ces dernières, les athlètes doivent se rendre compte en temps utile que des lacunes dans le 2^e ou le 3^e pilier ont un impact négatif à long terme sur leur retraite.

Tandis qu'un athlète est totalement soutenu par son entraîneur et sa fédération sur le plan sportif, il doit faire preuve d'initiative et d'une grande autonomie dans le domaine de la situation professionnelle. Contrairement aux travailleurs salariés classiques, les athlètes sont par exemple tenus de clarifier avec précision leur situation personnelle en matière de droit des assurances sociales (en particulier AVS, AC, AI, LPP et APG).

Les sportifs d'élite doivent se soucier non seulement de leur situation financière durant leur carrière, mais aussi de la prévoyance financière pour l'après-carrière sportive et professionnelle. C'est pourquoi il incombe avant tout aux fédérations sportives, et en particulier à Swiss Olympic, de sensibiliser les athlètes à ces problématiques et de les conseiller dans ce domaine.

2.3 Situation en matière de formation

La formation et la formation continue constituent un élément clé dans la planification de carrière des sportifs de haut niveau. La double carrière, qui vise à concilier sport et formation, est un concept prometteur permettant de créer des perspectives de développement pour la situation professionnelle actuelle et future. Cette voie comporte toutefois le risque que les athlètes s'impliquent moins dans le sport d'élite.

2.3.1 Sport et formation: état des lieux

Au degré primaire, il n'existe pas d'écoles de sport ni d'écoles partenaires de Swiss Olympic pour les disciplines à spécialisation précoce (p. ex. patinage artistique et gymnastique artistique). Plusieurs cantons ont toutefois mis en place à ce niveau des offres de formation adaptées aux jeunes talents.¹⁶ C'est généralement une bonne chose étant donné qu'il est encore difficile d'évaluer le besoin d'encouragement sportif d'un enfant à son entrée à l'école primaire vers six ou sept ans. La respon-

¹⁶ Site Internet de Swiss Olympic (2015); «Swiss Olympic Partner Schools»: accès le 22.03.2016 à l'adresse <http://www.swissolympic.ch/fr/Formation-et-ecole/Programmes-scolaires/Ecoles-avec-label/Swiss-Olympic-Partner-Schools/Swiss-Olympic-Partner-Schools>

sabilité incombe aux parents, qui soutiennent leur progéniture sur les plans financier et organisationnel. Leur tâche consiste à coordonner les activités et besoins sportifs et scolaires.

La situation en matière de formation est différente aux degrés secondaires I et II et au niveau des hautes écoles. Aux degrés secondaires I et II, un tiers des sportifs interrogés fréquentaient déjà un «établissement spécialisé», à savoir une école ou une classe de sport axée sur les exigences liées à la pratique de l'activité sportive. Si les offres aux degrés secondaires I et II sont disponibles sur l'ensemble du territoire suisse, le principe de la compensation cantonale des frais de scolarité n'est cependant pas systématiquement appliqué. En l'absence de compensation, les parents doivent faire face à des coûts énormes, en particulier dans les cas où la formation est axée sur une carrière sportive et où le centre d'entraînement se situe dans un autre canton.

55% des athlètes interrogés estiment qu'on les a généralement «bien» ou «suffisamment» aidés à concilier formation et sport de haut niveau jusqu'au degré secondaire II. Swiss Olympic certifie ces dernières depuis 2009. On dénombre actuellement dans toute la Suisse quelque 300 entreprises formatrices et entreprises de stage offrant au moins une place d'apprentissage favorable au sport de haut niveau. On peut partir du principe que le travail de coordination entre club et fédération, entreprise formatrice et école professionnelle est plus conséquent que dans le cas d'une formation gymnasiale. Il existe aujourd'hui 18 services cantonaux qui concilient les intérêts des entreprises formatrices et des sportifs d'élite et sont en contact avec Swiss Olympic.¹⁷

La formation des athlètes est retardée par rapport à celle de la population générale. Cela est par exemple visible au niveau des hautes écoles,¹⁸ dans lesquelles étudiaient 35% des titulaires d'une Swiss Olympic Card en 2015. En comparaison, 43% de la population suisse âgée de 25 à 34 ans était diplômée d'une haute école en 2014.¹⁹ Cette constatation a été confirmée par l'étude SPLISS datant de 2011.

De manière générale, les athlètes jugent insatisfaisante la situation dans les hautes écoles. En effet, seuls 40% des sportifs étudiants considèrent comme bonnes ou suffisantes les mesures de soutien des hautes écoles spécialisées et des universités.²⁰ Les athlètes ont également l'impression que les fédérations les épaulent peu: seuls 37% des fédérations nationales offrent des prestations visant à soutenir les sportifs dans leurs études. Ces mesures de soutien ne faisant pas partie des tâches principales des fédérations sportives, elles ne sont guère assumées par ces dernières. Swiss Olympic tente d'améliorer la situation en collaboration avec la Fédération suisse du sport universitaire.

2.3.2 Besoins en matière de formation

Environ 63% des athlètes interrogés prévoient de suivre une formation ou une formation continue dans les cinq années à venir. La moitié d'entre eux envisagent de s'inscrire dans une haute école spécialisée ou une université.²¹ En collaboration avec la Fédération suisse du sport universitaire

¹⁷ Site Internet de Swiss Olympic (2016); «Formation et école/Entreprises formatrices»: accès le 29.06.2016 à l'adresse <http://www.swissolympic.ch/fr/Formation-et-ecole/Entreprises-formatrices/Service-de-coordination/Service-de-coordination-cantonal>

¹⁸ 349 athlètes ont été interrogés.

¹⁹ Office fédéral de la statistique (2012a). Niveau de formation 1) de la population résidante selon l'âge et le sexe. 2011. Accès le 29.02.2016 à l'adresse:

http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/20/05/blank/key/gleichstellung_und/bildungsstand.html

²⁰ Kempf, H., Weber, A. Ch., Renaud, A., Stopper, M. (2014). *Le sport d'élite en Suisse. Etat des lieux SPLISS-CH 2011*. Macolin: HEFSM, p. 35

²¹ *Ibid.*, p. 35

(FSSU), Swiss Olympic a mis au point un instrument afin d'aider les sportifs à choisir le type de formation qui leur convient.²²

Achever une formation ou des études ouvre des perspectives pour la situation professionnelle après la carrière sportive. Les besoins en matière de sport et de formation sont toutefois souvent opposés et donc difficiles à concilier. Les principales raisons de cette difficulté sont les suivantes: rigidité des conditions-cadres en matière de déroulement de la formation professionnelle, obligations de présence, éloignement des installations sportives, manque de souplesse concernant les horaires de l'entraînement en équipe ou absence d'encadrement sur place. Le sport est ainsi souvent relégué au second plan.

Certains sportifs d'élite ont la possibilité d'effectuer leurs premiers pas dans le monde du travail en dehors du sport auprès des sponsors. Les places de stage ou les emplois à temps partiel en parallèle de la carrière sportive sont des aides essentielles pour accéder à une formation et à un métier. Les embauches correspondantes devraient avoir lieu non seulement au sein des entreprises du secteur privé, mais aussi dans les fédérations ou l'administration publique. En vue de conserver les connaissances spécialisées, il importe d'intégrer un maximum d'athlètes de haut niveau à l'environnement du sport après leur carrière, p. ex. à des postes au sein des fédérations.

2.4 Activité professionnelle et sport d'élite en comparaison croisée

Afin d'évaluer les conditions d'emploi et la situation professionnelle des sportifs d'élite suisses dans un contexte général, différents paramètres sont présentés ci-après dans le cadre d'une comparaison croisée avec les valeurs moyennes nationales.

2.4.1 Taux d'occupation

Le tableau 1 compare l'activité à plein temps et l'activité à temps partiel des sportifs d'élite avec les valeurs nationales des 15-39 ans (âge comparable) et avec l'ensemble de la population suisse active. Cette comparaison met l'accent sur la perspective du sport professionnel.

Au total, 29% des athlètes de haut niveau sont des «sportifs professionnels» à plein temps, tandis que les 71% restants pratiquent le sport uniquement à temps partiel. Ce groupe englobe aussi bien les travailleurs et les étudiants à temps partiel que les travailleurs et les étudiants à plein temps, car ces derniers pratiquent le sport comme travail à temps partiel supplémentaire durant leur temps libre.

	Sportifs d'élite (15-41 ans) ¹	Population suisse totale (15-39 ans) ²	Population suisse totale (population active totale) ²
Plein temps	29%	72%	66%
Temps partiel	71%	28%	34%

Tableau 1: Pourcentages d'occupation des sportifs d'élite étudiés, comparés aux valeurs moyennes nationales

Sources

¹ SPLISS-CH 2011

² Enquête suisse sur la population active (ESPA) 2010

²² Site Internet de Swiss Olympic (2016); «L'arbre de décision». Accès le 07.07.2016 à l'adresse:

http://www.swissolympic.ch/fr/Portaldata/41/Resourcen/05_ausbildung_schule/studium/Swiss_Olympics_Entscheidungsbaum_FR_Schnittmarken.pdf

Le tableau 2 montre que 37% des athlètes de haut niveau exercent en plus du sport une activité professionnelle supplémentaire qui leur procure un revenu. Les deux dernières colonnes indiquent les valeurs comparatives nationales.

	Sportifs d'élite (15-41 ans) ¹	Population suisse totale (15-39 ans) ²	Population suisse totale (population active totale) ²
Pluriactivité	37% ³	6%	7%

Tableau 2: Pluriactivité induite par le sport et activité professionnelle accessoire des sportifs d'élite, comparées aux valeurs moyennes nationales

Sources et remarques

¹ SPLISS-CH 2011

² Enquête suisse sur la population active (ESPA) 2010

³ Employés/indépendants à plein temps et à temps partiel (hors étudiants)

Comparés à la population totale, les sportifs d'élite ne sont par conséquent pas seulement surreprésentés dans les activités à temps partiel: ils occupent aussi beaucoup plus souvent plusieurs emplois et disposent donc d'un plus grand nombre de sources de revenu parallèles que la moyenne nationale.

2.4.2 Niveau de revenu

Le tableau 3 compare le revenu des sportifs d'élite avec celui de différentes tranches d'âge de la population suisse totale. Les athlètes de haut niveau tirent du sport un revenu moyen de 6000 francs par an. Le salaire annuel moyen d'un sportif à plein temps s'élève à 23 000 francs, c'est-à-dire même pas la moitié de ce que gagnent en moyenne, à l'échelle de la Suisse, les actifs âgés de 20 à 29 ans. Chez les 30-39 ans, la moyenne nationale est même de 76 128 francs par an, soit plus du triple du salaire perçu par un sportif d'élite à plein temps.

	Sportifs d'élite		Non-sportifs		
	A plein temps et à temps partiel ^a	A plein temps ^b	Actifs âgés de 20 à 29 ans	Actifs âgés de 30 à 39 ans	Actifs au niveau national
Revenu provenant du sport ¹ /des secteurs privé et public ² (en CHF)	6000	23 000	58 524	76 128	74 520

Tableau 3: Comparaison entre le revenu brut provenant du sport et celui issu des secteurs privé et public

¹ SPLISS-CH 2011, revenu brut annuel médian, données de 2010

² OFS, valeur centrale du niveau des salaires 2010, ensemble de l'économie, c'est-à-dire secteurs privé et public

^a Tous les sportifs d'élite (à plein temps et à temps partiel)

^b Les sportifs d'élite à plein temps pratiquent exclusivement le sport de haut niveau et n'exercent aucune autre activité (profession ou formation).

L'exemple suivant illustre ces chiffres: le montant de base annuel pour l'alimentation, les vêtements, le linge et les assurances privées, fondé sur le minimum vital défini par la législation en matière de poursuite, s'élève à 14 400 francs. A ce montant de base s'ajoutent des suppléments calculés individuellement pour le loyer mensuel, les cotisations sociales, les frais de santé et les dépenses indispensables à l'exercice d'une profession (repas pris hors du domicile, déplacements

jusqu'au lieu de travail, etc.), dont il faut également tenir compte lors de la détermination du minimum vital.²³ Sans les prestations de services et de soutien subventionnées des clubs et des fédérations, de l'Aide sportive, des cantons et du secteur privé, la majeure partie des sportifs d'élite à plein temps vivraient par conséquent en deçà du minimum vital.

2.4.3 Rapports de travail atypiques et sécurité sociale

Au vu de la situation en matière de formation et de la situation professionnelle, les rapports de travail atypiques sont largement répandus dans le sport de haut niveau. Il s'agit là de rapports de travail s'écartant du modèle dit normal²⁴, c'est-à-dire principalement le travail à temps partiel, la pluriactivité (emplois multiples), les engagements à durée déterminée, mais aussi le travail indépendant. Les rapports de travail atypiques soulèvent des problématiques particulières, notamment du point de vue du droit des assurances sociales.

Les principaux piliers des régimes d'allocations pour perte de gain sont l'assurance-vieillesse et survivants (AVS), la prévoyance professionnelle (LPP) et l'assurance-chômage (AC). Dans le cas de l'AVS, le montant de la rente ne dépend pas de la nature des rapports de travail ni du revenu à un moment donné. Un revenu faible issu de rapports de travail flexibles peut être compensé ultérieurement par un revenu plus élevé issu de rapports de travail «normaux».²⁵

Les indépendants sont en principe exemptés de l'obligation de s'assujettir à la prévoyance professionnelle (LPP), tandis que les salariés percevant un salaire annuel de 21 150 francs sont soumis à l'assurance obligatoire. La hauteur des montants-limites, notamment celle du seuil d'accès (salaire annuel minimal), de la déduction de coordination et du salaire coordonné (salaire assuré), revêt une importance essentielle dans ce contexte.²⁶ Il est à relever que la réforme de la prévoyance vieillesse 2020, actuellement traitée par le Parlement, prévoit un certain nombre de modifications qui étendent les possibilités d'assurance pour les travailleurs atypiques et les indépendants sans personnel. En outre, la réforme prévoit également de faciliter l'accès à l'assurance facultative pour les personnes qui sont au service de plusieurs employeurs. Enfin, la déduction de coordination sera également touchée: soit elle sera supprimée et les personnes qui atteignent le salaire minimal pour entrer dans l'assurance obligatoire (21'150 en 2016) seront assurées dès le 1^{er} franc, soit la déduction de coordination sera proportionnelle au taux d'occupation, ce qui aura pour conséquence d'améliorer la prévoyance des bas revenus et des personnes qui travaillent à temps partiel.

Les fonds du 3^e pilier ne peuvent être utilisés que de manière limitée pour une réorientation professionnelle future. Par conséquent, la prévoyance du 3^e pilier s'avère peu attractive pour les sportifs d'élite.

L'AC couvre le risque de chômage des salariés. Les indépendants ne peuvent pas s'y assurer. Pour avoir droit aux allocations, les salariés doivent en principe avoir exercé une activité pendant douze mois au moins dans les deux ans qui précèdent le chômage (durée de cotisation). Les indemnités journalières sont calculées sur le montant du gain assuré.²⁷

Bien que la situation dans le sport ne soit guère comparable à celle qui prévaut dans la culture (dans la plupart des sports, la carrière des athlètes s'achève au plus tard à 40 ans, tandis que les acteurs culturels exercent en principe la même profession tout au long de leur vie), les conclusions

²³ Source: Berner Schuldenberatung, 2016

²⁴ On entend par rapports de travail «normaux» un emploi à plein temps à durée indéterminée. Source: Office fédéral de la culture (2007); *La sécurité sociale des acteurs culturels en Suisse – Situation actuelle et possibilités d'amélioration*. Berne, janvier 2007, p. 9.

²⁵ *Ibid.*, p. 11

²⁶ *Ibid.*, p. 13

²⁷ *Ibid.*, p. 15

du rapport «La sécurité sociale des acteurs culturels en Suisse» sont très instructives. Ce rapport conclut que de manière générale, l'AVS et l'AC prennent suffisamment en compte les besoins des personnes exerçant des emplois atypiques.²⁸ Il n'existe pas non plus de problème concernant la prévoyance professionnelle définie par la LPP, pour autant que les salariés gagnent au cours d'une année civile un salaire soumis à l'AVS d'au moins 21 150 francs. Les indépendants et les salariés au bénéfice d'un contrat de travail dont la durée n'excède pas trois mois peuvent contracter une assurance à titre facultatif.²⁹ Force est de constater que les personnes exerçant une activité à durée déterminée et celles occupant des emplois multiples, notamment, se heurtent à des difficultés dans le domaine de la LPP. Des réformes adéquates relatives aux acteurs culturels ont entre-temps été mises en œuvre.³⁰

Aucune étude aussi vaste n'a été menée au sujet des athlètes de haut niveau. On peut toutefois partir du principe que la situation des sportifs en CDD et ceux travaillant en pluriactivité est similaire à celle des acteurs culturels. Ainsi, les indépendants doivent par exemple régler les questions liées à l'assurance-accidents obligatoire, p. ex. via une caisse-maladie privée.³¹

Ce n'est que lorsque la carrière des sportifs d'élite dure longtemps que des lacunes en matière de prévoyance professionnelle se font sentir.³² Cela vaut particulièrement pour les sportifs qui poursuivent une activité indépendante. Toutefois, il semble peu opportun de faire un parallèle entre la prévoyance professionnelle dans le domaine de la culture et celle dans le domaine du sport³³. Pour les athlètes de haut niveau, la priorité est avant tout de savoir comment financer leur carrière sportive, qui n'a qu'une durée limitée. Une déduction en faveur d'un compte LPP prélevée sur les subventions de soutien qu'ils reçoivent ne ferait qu'empirer leur situation déjà précaire. Enfin, il est essentiel que les athlètes prennent les mesures qui s'imposent (conseils, coaching, etc.) pendant leur carrière sportive déjà en vue de leur reconversion à l'issue de cette dernière.

2.5 Comparaison internationale

Le sport d'élite se caractérise par le fait que les athlètes doivent s'imposer dans des compétitions internationales. Ce faisant, ils affrontent souvent des adversaires de nations dont les structures d'encouragement sont plus ou moins développées.

2.5.1 Situation professionnelle pendant la carrière

69% des athlètes les plus performants³⁴ du pool international analysé dans le cadre de l'étude SPLISS ont indiqué que leurs activités sportives leur procuraient un salaire régulier.³⁵ En Suisse, seuls 41% environ de ces athlètes de haut niveau perçoivent un salaire régulier. L'Allemagne, l'Autriche et l'Italie disposent de filières d'encouragement étatiques offrant des possibilités d'embauche. En garantissant la sécurité financière aux athlètes, elles leur permettent de se concentrer pleinement sur le sport.

²⁸ Office fédéral de la culture (2007); *La sécurité sociale des acteurs culturels en Suisse – Situation actuelle et possibilités d'amélioration*. Berne, janvier 2007, p. 17

²⁹ Office fédéral des assurances sociales (2016); *Sens et but de la prévoyance professionnelle*. Accès le 05.04.2016 à l'adresse: <http://www.bsv.admin.ch/themen/vorsorge/00039/00335/index.html?lang=fr>

³⁰ Cf. modification de l'art. 9 de la loi sur l'encouragement de la culture (LEC, RS 442.1) et de l'art. 2a de l'ordonnance sur l'encouragement de la culture (OLEC, RS 442.11)

³¹ Office fédéral des assurances sociales, 2016, p. 3

³² Office fédéral de la culture, 2007, p. 20.

³³ Dans le domaine de la culture, la Confédération et la fondation Pro Helvetia versent 12% des aides financières qu'elles allouent à la caisse de pension ou à une autre forme reconnue de prévoyance de l'acteur culturel subventionné. Art. 9 de la loi sur l'encouragement de la culture (LEC, RS 442.1) et art. 2a de l'ordonnance sur l'encouragement de la culture (OLEC, RS 442.11).

³⁴ Il s'agit des athlètes faisant partie des 16 meilleurs sportifs mondiaux de leur discipline.

³⁵ De Bosscher, V., Shibli, S., Westerbeek, H. et van Bottenburg, M. (2015). *Successful elite sport policies. An international comparison of the Sports Policy factors Leading to International Sporting Success (SPLISS 2.0) in 15 nations*. Aix-la-Chapelle: Meyer & Meyer, p. 240

En République fédérale d'Allemagne, l'armée, la police et l'administration des douanes emploient un millier de sportifs d'élite dans le cadre de places d'encouragement. Sont affectés à l'encouragement du sport: jusqu'à 744 postes au sein de l'armée pour les fédérations de sports olympiques et non olympiques, 160 postes au sein de la police (dont 85 dans les disciplines d'hiver) et 60 postes au sein de l'administration des douanes (Zoll Ski Team regroupant athlètes, entraîneurs et encadrants). La «double carrière» est encouragée dans l'armée en particulier, l'accent étant mis sur la conciliation entre sport d'élite, formation à une carrière militaire et formation exploitable dans le civil.³⁶

En Autriche, l'armée fédérale met à disposition 192 postes de travail pour les sportifs d'élite.³⁷ Le système d'encouragement de l'Italie permet lui aussi des emplois publics d'athlètes de haut niveau, p. ex. au sein de l'Arme des Carabiniers (Carabinieri), de l'armée de terre (Esercito) ou de la Garde des finances (Guardia di Finanza). Ainsi, via le club sportif des «Fiamme Gialle», la Garde des finances encourage au total 57 athlètes répartis dans quatre centres. 400 sportifs de la relève sont en outre soutenus dans leurs disciplines.³⁸

Contrairement aux filières d'encouragement étatiques, les prestations de soutien des fédérations nationales olympiques diffèrent moins les unes des autres. Au Canada, les titulaires d'un brevet senior perçoivent quelque 13 500 euros par an, contre 15 000 euros par an pour les athlètes norvégiens bénéficiaires d'une bourse A. En Russie, la subvention annuelle maximale s'élève à 13 500 euros, à laquelle s'ajoute un soutien spécifique à la formation dispensé durant l'après-carrière.

La fondation Deutsche Sporthilfe (DSH) encourage les athlètes allemands à hauteur de 18 000 euros maximum par an.³⁹ Le montant de la contribution d'encouragement correspondante versée en Suisse est comparable: les titulaires d'une Swiss Olympic Card peuvent recevoir au maximum 18 000 francs de l'Aide sportive. La hausse future de la subvention de Swisslos à Swiss Olympic⁴⁰ entraînera également une nette progression des contributions de l'Aide sportive aux athlètes.

Les primes au succès versées aux Jeux olympiques varient considérablement d'un pays à l'autre. Ainsi, un médaillé d'or touche une prime de 100 000 euros en Russie, contre 25 000 euros aux Etats-Unis.⁴¹ En comparaison, un titre olympique à Rio a rapporté 40 000 francs aux sportifs suisses.⁴² Cette somme ne tient pas compte des éventuelles primes supplémentaires versées par les sponsors.

En Allemagne, plusieurs entreprises proposent des stages et des emplois aux athlètes afin que ces derniers puissent se consacrer à 100% au sport d'élite. La fondation Deutsche Sporthilfe dédommage ces entreprises des frais occasionnés par l'absence des athlètes. Enfin, dans les pays nordiques, Team Denmark a noué des coopérations avec des entreprises qui offrent aux sportifs de haut niveau des conditions de travail flexibles.

³⁶ Bundesministerium des Innern [BMI, ministère fédéral de l'Intérieur] (2010). *Stellungnahme des BMI an den Rechnungsprüfungsausschuss des Deutschen Bundestages zur Einbindung der Spitzenförderung in die (Kern-)Aufgaben der jeweiligen Gastbehörden (Bundespolizei, Bundeswehr und Zoll) und zur Bewertung evtl. Alternativen, z. B. einer Stipendiumslösung.* (en allemand)

³⁷ Bundesheer (armée fédérale autrichienne) (2016). «Die Leistungssportler des Heeres im Überblick». Accès le 25.02.2016 à l'adresse: http://www.bundesheer.at/sport/pdf/ls_sportlerliste.pdf (en allemand)

³⁸ Fiamme Gialle (2016). *Fiamme Gialle/Sezioni Giovanili.* Accès le 06.04.2016 à l'adresse: <http://www.fiammegialle.org/fiammegialle/sezioni-giovanili.html> (en italien)

³⁹ BMI, 2010, p. 13

⁴⁰ L'augmentation des subventions a été accordée dans un premier temps pour la période 2017 à 2019.

⁴¹ BMI, 2010, p. 13

⁴² Site Internet de Swiss Olympic (2016); Downloads/Primes au succès. Accès le 25.01.2016 à l'adresse: <http://www.swissolympic.ch/fr/Sport-d-elite-et-releve/Athletes/Promotion-des-athletes/Downloads-12>

2.5.2 Double carrière

Dans de nombreux Etats européens, il existe différentes structures de soutien à la formation dédiées aux sportifs d'élite. Quelques exemples issus de divers pays – non recueillis de façon systématique – sont présentés ci-après.

En Belgique, les jeunes athlètes peuvent obtenir le statut de talent en tennis, en natation et en gymnastique artistique. Ce statut leur permet de consacrer à l'école primaire 6 heures par semaine à l'entraînement et 10 demi-journées par an aux compétitions. La Vrije Universiteit Brussel (Université libre néerlandophone de Bruxelles) propose quant à elle une filière «Elite Sport Career» formant des athlètes à la préparation de leur carrière post-sportive en qualité d'entraîneur, de manager sportif, de professeur de gymnastique et de sport ou d'instructeur de fitness. Cela leur permet d'exploiter de manière optimale les connaissances acquises au cours de leur carrière sportive.

En France, tout centre d'entraînement régional reconnu par l'Etat est obligé de conclure des accords avec des institutions de formation. Les universités sont en outre tenues de privilégier les athlètes lors des admissions. Enfin, des réglementations spéciales s'appliquent en matière de prolongation des études et d'absences autorisées.

Au Danemark, Team Denmark et le Comité National Olympique financent une heure d'école supplémentaire par jour afin de compenser les absences des athlètes dues à leurs obligations sportives.

En Suède, on dénombre 51 écoles de sport pour les jeunes âgés de 16 à 19 ans. Coordonnés par la Confédération sportive suédoise, ces établissements sont adaptés aux besoins liés à la pratique de disciplines spécifiques. L'Université de Malmö fournit aux athlètes étudiant à la Malmö Sports Academy des aides dans les domaines de la planification des études, de la double carrière et du passage du niveau junior au niveau élite, ainsi que différentes prestations en matière de médecine du sport, de physiologie, de nutrition, de psychologie et de planification de carrière.

Le centre d'entraînement de Sant Cugat del Vallès, en Espagne, dispose d'un «Athletes Care Service» (SAE) destiné à assurer la transition du degré secondaire II au niveau haute école. Des places de stage sont par ailleurs proposées au sein d'institutions rattachées à ce centre.

Aux Pays-Bas, le Johan Cruyff College, soutenu par le ministère de l'Education, propose des programmes d'études individuels adaptés aux athlètes de toutes disciplines. Ces derniers peuvent ainsi suivre une formation pour devenir entraîneur, organisateur d'événements ou pour travailler dans le marketing sportif.

Aux Etats-Unis, les nombreuses universités jouent le rôle de promoteurs du sport. Les talents et les sportifs à succès peuvent profiter de bourses, ce qui leur permet de concilier sport et formation. En outre, le titre universitaire obtenu facilite également l'entrée sur le monde du travail.

2.5.3 Comparaison des systèmes d'encouragement dans la perspective de la fin de la carrière sportive

Lorsque l'on compare les systèmes de soutien du sport d'élite mis en place par les différents Etats, on s'aperçoit que la Suisse occupe le 11^e rang sur les 16 pays analysés (étude SPLISS de 2011).⁴³ Les éléments suivants ont été examinés: situation personnelle des athlètes, conditions requises pour une concentration optimale sur les entraînements, ainsi que coordination des programmes de soutien pendant et après la carrière sportive.

⁴³ De Bosscher, V., Shibli, S., Westerbeek, H. et van Bottenburg, M. (2015). *Successful elite sport policies. An international comparison of the Sports Policy factors Leading to International Sporting Success (SPLISS 2.0) in 15 nations*. Aix-la-Chapelle: Meyer & Meyer, p. 234

A cet égard, le système suisse d'encouragement présente un niveau similaire à celui de la Corée du Sud, du Portugal, du Brésil ou de l'Estonie. Les conceptions de l'organisation du soutien dont bénéficient les athlètes varient fortement en comparaison internationale. Dans environ la moitié des pays étudiés, les prestations de soutien ont pour but de permettre aux sportifs d'élite de se consacrer pleinement à leur discipline au niveau professionnel.⁴⁴ C'est p. ex. le cas de l'encouragement financier direct ciblé d'athlètes visant à leur assurer un revenu de base aux Pays-Bas.

En comparaison internationale, on constate une amélioration de la sensibilisation à l'importance du soutien lors du passage à la carrière post-sportive. Parmi les mesures prises en la matière, citons les conseils d'ordre général, l'aide financière temporaire, le soutien à la formation, l'aide à la recherche d'emploi (service de placement) et le soutien psychologique.⁴⁵

Dans ce contexte, l'offre suisse est d'un niveau comparable à ce que proposent l'Australie, le Canada et l'Espagne. Toutefois, dans notre pays aussi, seul un quart des athlètes interrogés ont bénéficié d'un soutien lors de leur entrée sur le marché du travail à l'issue de leur parcours sportif. L'offre de prestations helvétique englobe notamment la constitution du réseau professionnel (33%), des programmes d'études pour suivre une formation ou une formation continue (23%) et un accompagnement dans la gestion de carrière (22%). Il y a fort à parier que ce quart rassemble les athlètes qui se sont déclarés satisfaits des prestations de soutien dont ils ont bénéficié après leur retraite sportive.⁴⁶

Pour autant qu'ils existent, les instruments d'encouragement dans le domaine de l'après-carrière sportive revêtent des formes très diverses. En Corée du Sud, p. ex., les athlètes qui ont décroché une médaille ou qui ont dû mettre fin à leur carrière en raison de blessures ont la possibilité de toucher une rente et/ou ont droit à un soutien financier pour effectuer un séjour académique à l'étranger. Aux Pays-Bas, les champions retraités du sport d'élite peuvent quant à eux recourir à des services de conseil personnalisé, en particulier en matière de recherche d'emploi. Enfin, différents pays ont mis en place des programmes spécifiques pour aider les sportifs à gérer au mieux leur après-carrière. Ces programmes intègrent notamment de grandes entreprises, comme c'est le cas en Espagne.⁴⁷

3. Possibilités d'amélioration du financement de la carrière sportive et post-sportive des athlètes de haut niveau en Suisse

Pour permettre d'améliorer la situation des sportifs à long terme, tous les acteurs dans le domaine du sport doivent contribuer à un système de promotion des athlètes. Cela incombe en premier lieu aux acteurs privés de l'encouragement du sport ainsi qu'aux cantons (p. ex. pour les questions en lien avec la formation). La Confédération ne s'engage que de manière subsidiaire dans le domaine du sport. Sur le plan matériel, les considérations ci-après sont en grande partie identiques aux mesures et recommandations proposées dans le Concept de la Confédération concernant la relève et le sport d'élite.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 242

⁴⁵ *Ibid.*, 2015, p. 252

⁴⁶ Kempf, H., Weber, A. Ch., Renaud, A., Stopper, M. (2014). *Le sport d'élite en Suisse. Etat des lieux SPLISS-CH 2011*. Macolin: HEFSM, p. 36

⁴⁷ De Bosscher et al., 2015, p. 252

3.1 Amélioration de l'environnement personnel et de la situation professionnelle

Permettre de se concentrer sur le sport d'élite

Les sportifs d'élite nourrissant des ambitions internationales consacrent un temps à l'entraînement, à la compétition et à la récupération qui équivaut à des rapports de travail «normaux» au sens d'un engagement à plein temps.

Pour réduire les risques en matière de revenu, les athlètes suivent dans l'idéal une formation ou des études. Pendant ou après cette période, ils exercent généralement une activité dans le cadre de rapports de travail atypiques, c'est-à-dire à temps partiel, en CDD ou en pluriactivité.

Or, pour que les athlètes soient en mesure d'exploiter au maximum leur potentiel et de fournir des performances de haut niveau, il est indispensable qu'ils puissent se concentrer pleinement sur le sport d'élite. Pour cela, des conditions-cadres propices doivent être réunies sur les plans privé, financier et sportif.

Promouvoir la responsabilité individuelle et l'esprit d'entreprise

Les carrières des athlètes doivent être aménagées de sorte que les sportifs d'élite ne confient pas entièrement la gestion de leurs affaires à des tiers, mais plutôt qu'ils s'en occupent de manière autonome ou au moins en responsabilité partagée à mesure qu'ils avancent en âge.

L'esprit d'entreprise et l'acquisition des compétences correspondantes est un facteur de succès important tant sur le plan sportif que professionnel. Dans ce domaine, Swiss Olympic, les fédérations sportives et les organisations du domaine de l'économie peuvent apporter des prestations de conseil décisives.

Stabiliser la situation professionnelle

Lorsque l'exercice d'une activité lucrative est indispensable au financement de la carrière de l'athlète, la stabilité des rapports de travail représente un facteur central permettant une planification à long terme et une réduction des risques financiers.

Une offre d'emplois compatibles avec des carrières d'athlètes dans le secteur privé comme public constitue une condition préalable majeure à la compétitivité internationale du sport d'élite suisse.

Dans ce contexte, les modèles de prestations et de recrutement de l'armée et du Corps des gardes-frontière sont exemplaires. Les fédérations sportives souhaitent un développement supplémentaire en la matière. Il serait également souhaitable que des places de formation supplémentaires soient proposées aux sportifs de la relève et que ceux-ci soient engagés ensuite dans le cadre de rapports de travail fixes. Le secteur privé pourrait apporter une précieuse contribution à cet égard.

Réduire les risques en matière de revenu

Le revenu des athlètes dépend en grande partie de leur réussite sportive. Par conséquent, ils supportent généralement eux-mêmes le risque de perte de revenu en cas de blessures ou de variations des performances.

Les mesures visant à stabiliser le revenu de base englobent notamment des emplois fixes (secteur privé et public) et des prestations de soutien de durée limitée (fédérations, sponsors, instruments de promotion privés).

Le développement des prestations de soutien de Swiss Olympic et de la Fondation de l'Aide sportive suisse dans les domaines du financement de carrière (subventions, bourses), de l'accompagnement général de carrière sportive et post-sportive ainsi que de la reconnaissance professionnelle est un jalon important sur la voie d'une amélioration de la sécurité sociale des athlètes.

Prévoyance vieillesse

En général, les sportifs ont une carrière limitée dans le temps et sont plutôt jeunes durant celle-ci. En outre, leur situation en termes de revenus est très variable, ce qui complique les considérations générales.

D'une manière générale, la prévoyance dans le cadre du 1^{er} pilier (AVS) ne pose pas de problème. Dans le domaine du 2^e pilier (LPP), aucune modification n'est nécessaire, car les athlètes sont en général jeunes, sont souvent en formation et ont pour la plupart des revenus modestes. Des améliorations dans la prévoyance professionnelle sous la forme de mesures conformes à la LPP seraient difficiles à atteindre et entraîneraient une charge bureaucratique importante.

Développer la carrière post-sportive

Les carrières sportives sont limitées dans le temps et se terminent généralement entre 30 et 40 ans. Il est donc primordial de se poser la question du financement de la carrière sportive et du développement ultérieur d'une carrière professionnelle.

Les athlètes doivent ainsi trouver des activités (formation, engagement professionnel) conciliables avec le développement d'une carrière professionnelle après le sport. Sur ce point, Swiss Olympic, les fédérations sportives mais aussi les secteurs public et privé doivent tous être mis à contribution.

3.2 Amélioration de la situation en matière de formation

Optimiser les offres de formation

Pour pouvoir pratiquer leur sport, les athlètes doivent parfois suivre une formation scolaire en dehors de leur canton de domicile. S'il existe des règles établies concernant la compensation intercantonale des frais d'écologie, les pratiques continuent de varier fortement entre les cantons et freinent parfois l'encouragement efficace des athlètes.

Les offres de formation proposées aux degrés secondaires I et II répondent en principe aux besoins des sportifs. Le soutien de la Confédération et des cantons aux écoles de sport a fait ses preuves et tient compte des besoins du sport d'élite.

On observe en revanche, notamment dans l'enseignement supérieur, des lacunes en matière de formations compatibles avec une carrière sportive, qui demanderaient davantage de flexibilité en termes de présence et de durée des études.

Renforcer la formation professionnelle initiale

Le fait de suivre une formation professionnelle initiale ou un stage dans l'une des entreprises offrant un environnement propice au sport d'élite certifiées par Swiss Olympic constitue un préalable important pour la future évolution professionnelle en dehors du sport.

En plus du grand nombre de places d'apprentissage disponibles dans le domaine commercial, il s'agit de créer davantage d'offres dans d'autres secteurs économiques.

Reconnaître les compétences et les aptitudes acquises durant la carrière sportive

De nombreuses compétences et aptitudes acquises durant la carrière sportive jouent un rôle important également dans le cadre de formations, de métiers ou d'activités en dehors du sport.

Il serait donc souhaitable que les fédérations sportives développent un profil de compétences pour les sportifs d'élite en faisant état des aptitudes et des performances exigées durant la carrière sportive. Sur la base de ce profil, les sportifs d'élite pourraient justifier, auprès de leurs futurs employeurs, de compétences également exigées en dehors du sport.

4. Annexe

4.1 Source des données

Les données utilisées dans le présent rapport proviennent des résultats du rapport «Le sport d'élite en Suisse. Etat des lieux SPLISS-CH 2011». Cette étude est comparée avec les enquêtes menées par l'Office fédéral de la statistique.

SPLISS signifie «Sport Policy factors Leading to International Sporting Success». Cette étude examine les facteurs au sein des systèmes nationaux de sport d'élite qui contribuent à créer des conditions-cadres et un contexte propices au succès des athlètes et des équipes, ainsi qu'à l'exploitation de leur potentiel.

L'étude suisse (SPLISS-CH 2011) vise, au moyen d'un inventaire systématique, à accroître la transparence du système suisse du sport d'élite et à mieux comprendre son mode de fonctionnement. En parallèle, la participation à l'étude internationale SPLISS 2.0⁴⁸ a permis d'échanger avec 15 autres pays sur l'organisation de leurs systèmes d'encouragement respectifs.

En 2011, la Suisse comptait environ 1500 athlètes de haut niveau du secteur de la relève et du sport d'élite. Au total, les données de 897 athlètes suisses ont été analysées. Le critère déterminant pour la participation à l'étude était la possession d'une Swiss Olympic Card de 2010 dans l'une des trois catégories du sport d'élite (or, argent, bronze) ou dans la catégorie supérieure de la relève (International Talents Card). Afin de représenter fidèlement la situation du sport d'élite suisse, cette sélection a été complétée par des fédérations sportives olympiques importantes sur le plan international mais qui ne recensaient aucun sportif titulaire d'une Swiss Olympic Card (p. ex. handball, basketball, etc.).

L'âge moyen des athlètes ayant répondu à l'enquête est de 25 ans. La répartition des âges s'étend de 13 à 58 ans, 35% des participants se situant dans la tranche 18-21 ans. La proportion de femmes s'élève à 42%. Au total, 46% des athlètes interrogés pratiquent des sports olympiques d'été, 33% des sports olympiques d'hiver et 21% des sports non olympiques (p. ex. unihockey, course d'orientation, etc.).

Dans le cadre de l'étude SPLISS-CH, les questionnaires remplis par 464 entraîneurs et 48 responsables du sport d'élite ont également été analysés. En complément de ces enquêtes écrites, des entretiens semi-structurés ont été menés avec 68 experts au total sur des domaines de spécialité précis ou sur les atouts et faiblesses du système suisse du sport d'élite.

⁴⁸ De Bosscher et al., 2015

4.2 Glossaire

Relève et sport d'élite, sport populaire	La relève et le sport d'élite se distinguent par leur focalisation sur les objectifs de performance et sur la comparaison des performances aussi bien en compétitions nationales qu'en compétitions internationales. Ils se caractérisent par un entraînement complet et ciblé nécessitant un environnement adapté pour concilier au mieux le sport, l'école, le travail et la famille.
Sport d'élite	Le sport d'élite est une partie du secteur «relève et sport d'élite» (terme générique) et concerne les athlètes qui se trouvent au degré le plus élevé du système d'encouragement. Dans le présent document, lorsqu'il est employé seul, ce terme désigne principalement l'élite au niveau international. Le secteur «relève et sport d'élite» couvre tous les stades de développement du sport axé sur la performance, de la relève au sport d'élite.
Sportifs d'élite	Le terme de sportifs d'élite englobe les athlètes pratiquant le sport d'élite et de relève axé sur les performances et possédant généralement une «Swiss Olympic Card». Il s'agit uniquement du degré le plus élevé des athlètes suisses reconnus, soutenus et remportant des succès au niveau international.
Fondation Aide sportive suisse	La Fondation de l'Aide sportive suisse est une association à but non lucratif d'utilité publique qui soutient les athlètes suisses dans leur parcours vers l'élite mondiale au moyen de contributions d'encouragement, de parrainages et de distinctions.
Swiss Olympic Card	La «Swiss Olympic Card» est un moyen pour Swiss Olympic de reconnaître le statut de talent ou de sportif d'élite d'un athlète, et ainsi son appartenance au secteur «relève et sport d'élite». Cette reconnaissance permet aux athlètes de percevoir des prestations en nature, financières ou de services de la part de Swiss Olympic et de ses partenaires (écoles de sport, Fondation de l'Aide sportive suisse, Adecco, etc.), ainsi que de l'Office fédéral du sport. Les prestations d'aide des cantons et des communes sont également fondées en principe sur la possession de la «Swiss Olympic Card». Cette dernière est établie chaque année par Swiss Olympic en collaboration avec la fédération concernée. En fonction du statut des cadres, la carte peut être valable jusqu'aux Jeux olympiques suivants.
Modèle/étude SPLISS	SPLISS est une étude internationale portant sur les «Sport Policy factors Leading to International Sporting Success». ⁴⁹ Cette étude examine les éléments constitutifs des systèmes nationaux de sport d'élite qui contribuent à créer des conditions propices au succès des athlètes et des équipes. Elle vise, au moyen d'un inventaire systématique, à accroître la transparence du système suisse de sport d'élite et à mieux comprendre son mode de fonctionnement.

⁴⁹ De Bosscher, V., Shibli, S., Westerbeek, H. et van Bottenburg, M. (2015). *Successful elite sport policies. An international comparison of the Sports Policy factors Leading to International Sporting Success (SPLISS 2.0) in 15 nations*. Aix-la-Chapelle: Meyer & Meyer, p. 8

